

AVIS AUX CANDIDATS ADMIS

Les candidats admis doivent fournir dans les trente (30) jours qui suivent, les pièces constitutives suivantes de leurs dossiers administratifs :

- 1) un (01) casier judiciaire ;
- 2) un (01) certificat de visite et de contre visite.

NB : Le candidat doit présenter l'original de son diplôme pour la vérification.

Bamako, le 24 avril 2026

Le Directeur,



[Signature]
Dr Issaka COULIBALY
Chevalier de l'Ordre national